

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1896

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 26

À la dernière phrase de l'alinéa 91, après le mot :

« sanitaire »,

insérer les mots :

« , y compris dans le champ environnemental et professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Garantir que le champ couvert par le schéma régional de prévention couvre bien l'ensemble des questions.